

NOTICE D'UTILISATION

VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Sommaire

1. FELICITATION ! **4**

2. AVERTISSEMENTS ET RECOMMANDATIONS **5**

3. CONSEILS POUR CONDUIRE SON VÉLO VAE **7**

4. EN CAS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN **8**

5. CHARGE DE LA BATTERIE **10**

6. DURÉE DE VIE DU VÉLO ET AUTONOMIE **12**

7. ENTRETIEN DU VÉLO **14**

8. CONDITIONS ET LIMITATIONS DE LA GARANTIE **15**

9. CARNET D'ENTRETIEN VAE **18**

Des notices spécifiques au système d’assistance (batterie et afficheur) accompagnent chaque vélo. Ces éléments ne sont donc pas décrits dans cette notice.

1. FELICITATION !

Vous avez choisi un **Vélo à Assistance Électrique SUNN** conçu et assemblé en France. Il vous permettra d'effectuer vos trajets, tout en vous apportant une facilité de pédalage inconnue sur un vélo classique. Merci de bien suivre les conseils d'utilisation et d'entretien décrits dans cette notice, ils faciliteront l'utilisation et la maintenance de votre vélo à assistance électrique. En cas de questions et d'interventions nécessaires, veuillez-vous adresser à votre revendeur.

Le vélo a été fabriqué et contrôlé selon la norme EN15194 (EPAC : vélo à assistance électrique) à la dernière version en vigueur et aux exigences CE. Votre VAE est conforme aux exigences de sécurité.

Ce manuel est destiné à vous donner les informations nécessaires à la bonne utilisation, au réglage et à l'entretien de votre bicyclette afin
d'en optimiser sa durée de vie. **Veuillez donc le lire attentivement avant la première utilisation et le conserver durant toute la durée de vie de votre vélo**. Nous vous conseillons de toujours confier votre vélo à un technicien agréé pour le contrôle, la maintenance et la réparation de votre vélo SUNN.

2. AVERTISSEMENTS ET RECOMMANDATIONS

V.A.E. Vélo à Assistance Electrique (Norme EN 15194 et CE) : Vélo à assistance électrique conçu pour un usage adapté sur route. Il permet un usage quotidien pour les trajets urbains et périurbains sur route ou chemin en limitant l'effort à fournir grâce au moteur électrique. Vélo et système de freinage conçus pour un poids total maximum autorisé de 120 Kg (cycliste + vélo + équipement + bagages compris).

Avant utilisation vérifiez :
• La **bonne fixation de la batterie** sur le VAE.
• S'assurer de la bonne mise en place du **capuchon de charge sur la batterie.**
• Ne laissez pas le V.A.E. et ses composants électriques à la portée des enfants. Risques d'électrocution.
• Ne jetez pas la batterie usagée à la poubelle. Elle doit être retournée au magasin où vous l'avez achetée.
• Ne laissez pas votre batterie exposée en plein soleil.
• Ne stockez pas la **batterie au soleil** de façon prolongée.
• Manipulez votre batterie avec **précaution**. Une chute de la batterie peut provoquer une fuite de liquide ou une inflammation de cette dernière.
• N'appliquez aucune pression sur le fil du chargeur ou la prise. Risque d'électrocution ou d'incendie si vous tendez le fil électrique entre un mur et un cadre de fenêtre ou si vous placez des objets lourds sur le fil ou sur la prise.
• Veillez à bien insérer la fiche dans la prise murale lors de la charge.
• Ne touchez pas la prise avec les mains humides.
• Tenir hors de portée des enfants et des animaux.
• N'utilisez pas la fiche ni la prise électrique si elles sont poussiéreuses. Débranchez et nettoyez-les avec un chiffon sec.
• Pour retirer le cordon électrique de la prise murale, ne tirez pas sur le cordon mais sur la fiche. Tirez toujours doucement sur le cordon de chargement.
• Ne faites pas tourner les pédales lorsque la batterie est en charge, installée sur le vélo. Le cordon peut s'enrouler autour des pédales ou du pédalier et endommager la prise, avec un risque d'électrocution ou d'incendie.
• N'utilisez pas de prises, connecteurs ou autre dispositif de câblage avec une source d'alimentation électrique de puissance différente que celle recommandée (230 V).
• N'utilisez pas des pièces électriques si elles sont endommagées. Remplacez-les par des éléments d'origine.
• Si votre batterie est anormalement chaude pendant la charge de la batterie, débranchez le chargeur par la prise secteur puis déplacez avec précaution l'ensemble chargeur et batterie.
• Une fois le chargement terminé, débranchez le chargeur et déconnectez la batterie du chargeur.
• Si votre batterie est anormalement chaude, déplacez-la avec précaution à l'écart de toutes matières inflammables (bac de sable fermé) et à l'extérieur de votre domicile durant 48h. Retournez-la ensuite à votre vendeur.
• Les accessoires suivants sont obligatoires pour circuler sur la voie publique en France : éclairages et réflecteurs de roues avant et arrière, de pédales, sonnette (fournis avec le vélo).

• Respectez le code de la route.

• Si vous transportez votre vélo sur un porte-vélo accroché à votre véhicule, **retirez la batterie et bâchez votre vélo.**

• Portez un casque aux normes CE et correctement ajusté.



• **Accessoires recommandés :** casque, piles et ampoules de rechange, kit de réparation (demandez conseil chez votre revendeur).

• **Utilisation dangereuse** : vêtements longs et sacs en bandoulière (risque de contact avec les roues).

• Le vélo n'est pas conçu pour monter à 2 personnes sur le vélo, ni pour réaliser des roues arrières ou des sauts.

ATTENTION :

sur sol mouillé les distances de freinage augmentent, redoublez de prudence.

• Utilisez un porte bébé adapté au porte-bagage (Charge admissible du porte-bagage gravée sur celui-ci).

3. CONSEILS POUR CONDUIRE SON VÉLO VAE

Conseils pour conduire avec une assistance électrique

Faire du vélo avec une assistance électrique nécessite un peu de pratique :

• Au début, entraînez-vous dans un endroit avec suffisamment de place et, si possible, sans circulation ni piétons. Vous pourrez ainsi vous familiariser tranquillement avec la conduite avec assistance, maîtriser le comportement au freinage et savoir changer de vitesses.

• Entraînez-vous en particulier dans les virages. Arrêtez de pédaler à temps avant les courbes. Ne recommencez-pas à pédaler trop tôt après. Sinon le moteur accélère, alors que vous êtes encore dans le virage.

• Essayez toutes les vitesses et observez l'accélération par rapport à la vitesse sélectionnée.

• Au début, roulez en niveau 1 ou 2. Le moteur n'accélère pas aussi fort et vous économisez de l'énergie. L'autonomie de la batterie est d'autant plus grande quand vous pédalez avec un faible niveau d'assistance.

• N'essayez jamais d'activer la batterie et le moteur pendant que vous roulez. Vous risquez un accident et le moteur sera endommagé.

• N'oubliez-pas, lorsque vous préparez un itinéraire, que le vélo, du fait de sa construction robuste, ses composants renforcés, le moteur et la batterie, a un poids supérieur à un vélo sans assistance.

• Si des escaliers ou obstacles se trouvent sur le parcours, faites-vous aider pour porter le vélo.

• Du fait de son poids, les distances de freinage peuvent être plus longues qu'avec un vélo classique. Il faut en tenir compte.

• Bien entendu, vous pouvez, à tout moment, utiliser le vélo sans assistance.

• Bien que le port du casque ne soit pas obligatoire en vélo (il est obligatoire pour les enfants jusqu'à 12ans), il est conseillé d'en porter un afin de parer à toute éventualité. De même une paire de lunette vous protégera des insectes ou des particules de poussière pouvant être soulevées par les autres véhicules.

• Avant chaque sortie, assurez-vous du bon état du vélo.

4. EN CAS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN

Éteindre le système ET enlever systématiquement la batterie. Par exemple, après un déraillement, cela permet d'éviter que le moteur se mette en route lorsque le pédalier sera manipulé.



1 – Chaîne déraillée



2 – Éteindre le système et enlever la batterie En fonction des modèles, appuyer sur le bouton marche / arrêt sur le cadre ou sur les boutons marche / arrêt de la batterie et de l'afficheur.



3 – Mettre la chaîne sur le haut du plateau, puis tourner la manivelle vers l'avant



4 – La chaîne est réinstallée



5 – Re-installer la batterie puis allumer le système pour repartir En fonction des modèles, appuyer sur le bouton marche / arrêt sur le cadre ou sur les boutons marche / arrêt de la batterie et de l'afficheur.

5. CHARGE DE LA BATTERIE



DANGER – Danger de mort dû à un choc électrique

• Ne pas faire fonctionner le chargeur à des températures supérieures à 50°C, à une humidité relative de l’air supérieure à 80%. Ne charger la batterie que dans des espaces secs. Une humidité trop élevée peut entraîner un mauvais fonctionnement électrique. • Aucun objet métallique ne doit toucher les contacts ou la prise de la batterie. Eviter la saleté et le contact avec des substances et produits de nettoyage chimiques. • Ne pas couvrir le chargeur. • Ne pas charger en plein soleil.



ATTENTION – Dommages matériels

Ne pas charger la batterie à des températures inférieures à 0°C.



ATTENTION :

• La batterie doit toujours être chargée dans un endroit ventilé • La batterie doit être propre et sèche avant d’être chargée • Pour débrancher, commencer par la prise secteur, puis la batterie. • Ne pas utiliser la batterie si elle émet une odeur inhabituelle ou chauffe anormalement. • Ne pas démonter le chargeur ni la batterie (perte de la garantie).

La batterie de votre VAE est une batterie lithium-ion. Votre batterie est équipée d'une carte électronique appelée **BMS** qui gère la sécurité de votre batterie et la protège par exemple des sur charges et des sur températures.

Charge de la batterie :

Le temps de charge dépend de la capacité de votre batterie et du type de chargeur utilisé. Chargez complètement la batterie avant le premier trajet. Les batteries lithium-ion ont peu d'effet mémoire donc vous pouvez la charger sans attendre qu'elle soit complètement déchargée.

Il faut toujours :

• Charger la batterie dans un endroit sec **à l'intérieur** avec une température ambiante comprise entre 0°C et 20°C.
• Charger la batterie à **l'écart de tous matériaux inflammables.**
• Utiliser uniquement le **chargeur d'origine** livré avec le vélo.
• Ne pas recharger la batterie tout de suite après l'utilisation du vélo.
• Brancher le connecteur du chargeur dans la prise de la batterie.
• Brancher la prise secteur dans une prise de courant.
• Le témoin du chargeur est rouge pendant la charge.
• Dès que le témoin devient vert, le chargement est terminé.
• Ne pas positionner le chargeur sur la batterie pendant la charge.
• Retirer la prise secteur de la prise de courant.
• Retirer le connecteur de la prise de la batterie.

6. DURÉE DE VIE DU VÉLO ET AUTONOMIE

Pour une durée de vie prolongée de la batterie :

La batterie est une batterie lithium-ion de dernière génération. Ces batteries ont peu d'effet mémoire.

Avantage : la batterie n'a plus besoin d'être complètement déchargée avant d'être rechargée pour conserver sa capacité maximale. La décharge profonde ou le stockage à vide sont préjudiciables à la batterie. Comme toutes les batteries, nos batteries vieillissent. C'est-à-dire qu'au fur et à mesure du temps, l'autonomie de la batterie diminue et n'est plus la même que celle d'une batterie neuve.

Pour **optimiser le vieillissement** il faut respecter les **règles de stockages** ci-dessous. Aussi, une **utilisation modérée des niveaux d'assistances élevées** optimise le vieillissement de la batterie.

• **Stocker** la batterie avec un état de charge entre **30% et 60%** (vérifier l'état de charge tous les 2 mois).

• **Stocker** votre batterie dans un **endroit sec et ventilé.**

• Utiliser votre vélo à une température maximale de 40°C.

• La température de la batterie ne doit **jamais être supérieure à 60°C.**

• **Stocker** votre batterie entre **0°C et 20°C** (Votre batterie vieillira prématurément si elle est stockée à plus de 30°C).

En aucun cas la batterie ne doit être exposée au gel. Un stockage prolongé à – 10°C peut réduire significativement les performances de la batterie.

La température du lieu de stockage ne doit pas dépasser 50°C pour éviter d'augmenter le risque d'incendie.

• Charger la batterie jusqu'à ce que le témoin vert s'allume.

• Ne jamais décharger complètement la batterie au risque de l'endommager.

Ne jamais stocker une batterie déchargée, mais la recharger immédiatement. Ceci serait préjudiciable aux performances de la batterie et réduirait sa durée de vie.

• Lorsque le vélo est arrêté – même pour de courtes pauses – ou lorsque la batterie est déchargée en cours de déplacement : toujours arrêter le moteur (sur le panneau de contrôle au guidon), sinon la batterie se déchargera profondément et les dommages seront irréparables.

• La batterie ne doit jamais être ouverte (perte de la garantie)



MISE AU REBUT, RECYCLAGE

Ne pas jeter la batterie ou le chargeur dans la nature ou avec vos ordures ménagères. Ramenez-les chez votre revendeur ou dans un point de collecte spécialisé en recyclage. Vous contribuerez par ce geste à la protection de l’environnement.

Pour une optimisation de l’autonomie du VAE :

L'autonomie d'un VAE dépend de plusieurs facteurs comme : le type de motorisation, le poids total, la pression et la largeur des pneus, la surface sur laquelle on roule, la fréquence des arrêts et des démarrages, la puissance du cycliste, la cadence de pédalage, le niveau d'assistance, la pente, le vent, la température extérieure, l'état du vélo, la vitesse…

Voici quelques astuces pour optimiser votre autonomie :

• Avoir une **cadence de pédalage supérieure à 50 tours** de manivelle par minutes (sur les motorisations équipées d'un capteur de force uniquement).

• **Anticiper** les freinages pour limiter les phases de ré-accélération.

• Utiliser **la bonne vitesse** de votre transmission.

• Vérifier régulièrement la pression de vos pneus et **l'état de votre vélo.**

7. ENTRETIEN DU VÉLO



ATTENTION :

Comme tout composant mécanique, une bicyclette subit des contraintes élevées et s'use. Si la durée de vie prévue pour un composant a été dépassée, celui-ci peut se rompre à tout instant et entraîner des blessures pour le cycliste. Les fissures, craquelures et décolorations indiquent que le composant a dépassé sa durée de vie et doit être remplacé.



DANGER ELECTRIQUE :

Retirer systématiquement la batterie avant la maintenance du VAE.

• Pièces de rechanges et accessoires :

- Si vous devez remplacer certaines pièces électriques nous vous conseillons d'utiliser les pièces d'origines qui ont été sélectionnées pour leur qualité et leur compatibilité. Elles doivent être remplacées par un technicien agréé par des pièces plus récentes.

- Assurez-vous auprès d'un technicien agréé de la compatibilité des accessoires à assembler.

• Nettoyage et lubrification (1 fois par mois et après chaque lavage et séchage) :

Ne jamais utiliser de nettoyeur à haute pression, de jet d'eau, ni de détergent sur les pièces électriques.

- Retirez votre batterie avant le nettoyage à l'eau. Bien sécher votre vélo avant de remettre votre batterie.

- Nettoyer :

À l'eau savonneuse avec une éponge l'ensemble du vélo.

Ou

Avec de l'eau sous basse pression

- Lubrification :

Ensemble de transmission, chaîne, dérailleur arrière, pédalier et axe de roue.

Les éléments de suspensions.

• Contrôler régulièrement :

- L'état des câbles électriques ainsi que les connecteurs.

- L'état de charge de votre batterie (tous les 2 mois) en cas de non utilisation.

- Au besoin, nettoyer les connecteurs avec du nettoyant contact.

8. CONDITIONS ET LIMITATIONS DE LA GARANTIE

IMPORTANT :

Ne pas confondre entretien et garantie. Les révisions d'entretien et de réglages ne sont pas incluses dans la garantie. Conserver votre facture ou ticket de caisse avec date d'achat (seul document qui valide la garantie).



✅*sur les cadres et fourches rigides (aluminium et acier)*



✅*sur les cadres en carbone, tous suspendus et BMX*



✅*sur les moteurs, batteries, contrôleurs, afficheurs*



✅*sur les pièces (hors pièces d'usures : patins de frein, pneu, câbles, chaîne…)*

Ces conditions de garantie ne sont pas applicables en cas de pratique en compétition, en location, ou pour des utilisations professionnelles (Merci de vous rapprocher de votre revendeur pour les

conditions de garanties spécifiques aux loueurs et aux professionnels).

MODE D'APPLICATION :

• La garantie prend effet à compter de la date d'achat par le client. Elle n'est accordée que pour un usage normal de la bicyclette.
• Pour toute demande de garantie, l'utilisateur doit présenter la facture avec la date d'achat.
• L'acheteur ne peut prétendre à une résiliation de la vente, à un remplacement par un vélo neuf ou à une diminution du prix si le vendeur est en mesure de réparer le vice constaté.
• La réparation d'une pièce ne prolonge pas la durée de la garantie.
• Votre vélo n'est pas conçu pour être utilisé :
- dans le sable
- dans l'eau (moteur, batterie, contrôleur et afficheur)
- en milieu salin (sur la plage)
• Votre vélo n'est pas conçu pour être stocké de manière prolongée à l'extérieur (maximum 12 h). Il doit être stocké dans un local sec et tempéré (hors gel) à l'écart de produits corrosifs : milieu marin (ex : pont de bateau), désherbant, acides, solvant.

LIMITATION GÉNÉRALE DE LA GARANTIE :

• La garantie ne s'applique qu'au premier propriétaire et n'est pas transmissible à la revente.
• La garantie ne s'applique pas si les instructions d'utilisation, d'entretien, ainsi que toutes les autres instructions du manuel d'utilisation n'ont pas été respectées. Ainsi, la garantie ne s'applique que pour un usage dans les conditions normales d'utilisation (hors location ou tout autre usage professionnel) et ne couvre pas les dommages résultants d'une mauvaise utilisation (utilisation à deux personnes en même temps, surcharge, sauts...), du non respect des précautions d'emplois ou d'un accident.
• La garantie ne couvre pas les dommages de pièces présentant des traces de chocs visibles, dûs à une cause étrangère à la qualité de la bicyclette (accident, choc, chute,...).
• La garantie ne couvre pas les dommages occasionnés par des réparations effectuées par un technicien non agréé ou résultant d'un mauvais entretien.
• La garantie ne s'applique pas si des modifications ont été effectuées sur la bicyclette par l'utilisateur ou par des techniciens non agréés. La modification d'un composant du vélo (cadre et/ou pièce, y compris la peinture) peut entraîner des blessures grave.

LIMITATION DE LA GARANTIE DES CADRES :

Les couleurs des cadres ne sont pas garanties au-delà de 6 mois à partir de la date d'achat du vélo.
La finition polie comporte des imperfections qui sont la conséquence de son procédé technique.

LIMITATION DE LA GARANTIE DES BATTERIES :

Les batteries ne sont pas prises en garantie si :

• La batterie est décolorée

• Il manque les clés sur les batteries à barillet

• Le boitier de la batterie est détérioré

• La batterie est ouverte

• Il y a des traces d'ouverture de la batterie (peinture rouge absente des têtes de vis, autocollant garantie détérioré).

9. CARNET D'ENTRETIEN VAE

PREMIÈRE VISITE

DATE :

• Contrôle freinage : oui □ ▬ non □

• Contrôle transmission : oui □ ▬ non □

• Contrôle système électrique : oui □ ▬ non □

• Contrôle couple de serrage : oui □ ▬ non □

• Pièces changées :

_____

_____

_____

Cachet, signature :

DEUXIÈME VISITE

DATE :

• Contrôle freinage : oui □ ▬ non □

• Contrôle transmission : oui □ ▬ non □

• Contrôle système électrique : oui □ ▬ non □

• Contrôle couple de serrage : oui □ ▬ non □

• Pièces changées :

_____

_____

_____

Cachet, signature :

TROISIÈME VISITE

DATE :

• Contrôle freinage : oui □ ▬ non □

• Contrôle transmission : oui □ ▬ non □

• Contrôle système électrique : oui □ ▬ non □

• Contrôle couple de serrage : oui □ ▬ non □

• Pièces changées :

_____

_____

_____

Cachet, signature :

NOTES


VÉLO CONÇU ET ASSEMBLÉ
EN FRANCE

CERTIFICAT DE GARANTIE

Date d'achat :

Vignette code barre collée à la fabrication

Cachet du revendeur :

Numéro de cadre à relever :
Ce numéro est gravé sur la boîte du pédalier

N°

Numéro de clé de l'antivol :
(en cas de perte, prise en charge SAV)

N°

Numéro de clé de la batterie :
(en cas de perte, prise en charge SAV)

N°

NOM : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : .....

VILLE : .....

À CONSERVER PAR LE PROPRIÉTAIRE

SUNN / MFC
27 rue Marcel Brunelière - 44270 MACHECOUL
FRANCE

02.40.78.23.23

C9987627